DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

université PARIS-SACLAY
FACULTÉ DE PHARMACIE

Vaccination des personnes majeures par le pharmacien d'officine

ACTUALITÉ COVID-19
Formation sur le geste vaccinal

Référence de l'action DPC : 99A22100010

N° 99A2

↗ FORMATRICES

- **Pr Audrey ESCLATINE**, Professeur d'Université (virologie, infectiologie, vaccination)
- **Dr Séverine PÉCHINÉ**, Maître de conférences en bactériologie (bactériologie, vaccination)
- **Dr Marion LUSSIGNOL**, Maître de conférences en virologie (vaccination, virologie)

Accompagnées par deux infirmières pour les ateliers pratiques.

↗ PUBLICS CONCERNÉS

- Pharmaciens d'officine (titulaires et adjoints)

- Autres professionnels habilités à vacciner contre la COVID-19 suite au décret du 26 mars 2021 (pharmaciens hospitaliers, vétérinaires, dentistes...)

↗ DATES - LIEUX

- **Lundi 10 mai 2021 de 9h30 à 12h30**
(avec E-learning disponible à partir du 3 mai 2021)
- **Lundi 10 mai 2021 de 14h à 17h**
(avec E-learning disponible à partir du 3 mai 2021)

- **Lundi 28 juin 2021 de 9h30 à 12h30**
(avec E-learning disponible à partir du 21 juin 2021)
- **Lundi 28 juin 2021 de 14h à 17h**
(avec E-learning disponible à partir du 21 juin 2021)

Faculté de Pharmacie de l'Université Paris-Saclay
5, rue Jean-Baptiste Clément
92290 CHATENAY-MALABRY
Standard : 01 46 83 53 00

↗ FORMAT

Format mixte

Durée de formation :

- 3 heures en e-learning (apports théoriques)
- 3 heures en présentiel (ateliers pratiques)

Formation DPC permettant aux pharmaciens d'officine de remplir leur obligation triennale de « Développement Professionnel Continu » et de réaliser la vaccination contre la COVID-19 et la grippe saisonnière.

↗ INSCRIPTION ET TARIF

300 €

(tarif non assujetti à la TVA)

- **Titulaires :** possibilité de financement par l'ANDPC (maximum 257,13€) et réglement individuel par chèque de 42,87€

- **Adjoints et autres professionnels habilités à vacciner contre la COVID-19 suite au décret du 26 mars 2021 :** réglement par chèque de 300€ puis éventuel remboursement par votre OPCO

Bulletin d'inscription en ligne à compléter et à nous renvoyer par mail à :
fc.pharmacie@universite-paris-saclay.fr

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

Vaccination des personnes majeures par le pharmacien d'officine

université PARIS-SACLAY
FACULTÉ DE PHARMACIE

PRÉSENTATION

CONTEXTE

Le Décret n° 2021-248 du 4 mars 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour **faire face à l'épidémie de Covid-19** dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, vient de paraître pour **accélérer la vaccination** des personnes les plus vulnérables.
Dans ce contexte, **les pharmaciens sont désormais autorisés à vacciner contre la COVID-19**.
A cela s'ajoute le **Décret du 26 mars 2021 qui autorise d'autres professionnels à administrer des vaccins contre la COVID-19**.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Former les pharmaciens d'officine à l'administration de la vaccination contre la grippe saisonnière et la COVID-19 aux personnes majeures ciblées par les recommandations vaccinales en vigueur, à l'exception des personnes présentant des antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure, conformément à l'Arrêté du 23 avril 2019 fixant le cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour exercer l'activité de vaccination et les objectifs pédagogiques de la formation à suivre par les pharmaciens d'officine
- Former les professionnels habilités à administrer des vaccins contre la COVID-19 suite au Décret du 26 mars 2021.

ORGANISATION

PROGRAMME

APPORTS THÉORIQUES EN E-LEARNING (3 HEURES) :

- **Rappels sur les vaccinations pouvant être pratiquées par les pharmaciens d'officine : grippe saisonnière et COVID-19**
- **Communication dans le cadre de la vaccination par le pharmacien**
- **Organiser la vaccination en pharmacie**
- **Accueil de la personne et administration du vaccin**
- **Accueil et vérifications**

ATELIERS PRATIQUES EN PRÉSENTIEL (3 HEURES) :

- **Administration des vaccins. A la fin du module, les pharmaciens seront capables de :**
  - Décrire les différentes étapes à suivre pour administrer les vaccins
  - Appliquer les mesures d'hygiène préalables (lavage des mains, friction au soluté hydro-alcoolique, désinfection cutanée, etc)
  - Pratiquer les vaccinations par voie intramusculaire ou sous-cutanée (outils de simulation : épaules artificielles, pratique sous contrôle d'une infirmière)

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

LE + DE LA FORMATION

- Formation théorique et pratique, délivrée par des expertes de la Faculté de Pharmacie de l'Université Paris-Saclay et des infirmières sur le geste vaccinal

- Délivrance de l'attestation de formation permettant aux pharmaciens d'administrer des vaccins conformément à l'Arrêté du 23 avril 2019 et aux autres professionnels habilités à administrer des vaccins contre la COVID-19 conformément au Décret du 26 mars 2021